

**Les inscriptions et les
réinscriptions sont ouvertes
à partir du 8 juin 2026 !**



Nos prochains événements ouverts à tous :

- “Portes ouvertes musicales”
le samedi 6 juin de 16h30 à 18h30 à la Bibliothèque Municipale de Kilstett.
- Fête de fin d’année
le samedi 27 juin de 10h à 12h à la Salle de la Musique et de la Culture.

NOUS CONTACTER :

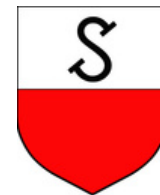
 emmkdirection@gmail.com / mairie@kilstett.fr

 www.kilstett.fr rubrique « Sport & Culture » puis « École de Musique Municipale de Kilstett »

 03 88 96 21 09

 Kilstett Infos

L'École de Musique Municipale de Kilstett est soutenue par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques.



École de Musique Municipale de Kilstett

L'École de Musique Municipale de Kilstett est ouverte à tous !

Elle a pour vocation d'accompagner les musiciens débutants, initiés ou confirmés dans leur apprentissage et leur vie d'artiste amateur. C'est un lieu accueillant où chacun peut progresser, s'exprimer et prendre du plaisir à jouer !

Les instruments enseignés :

Le violon alto



Le piano

La flûte traversière
& Le piccolo



La clarinette

La batterie



La guitare &
La basse électrique



Des cursus adaptés

Dès 4 ans :

Les ateliers d'éveil musical éveillent la curiosité, la créativité et la sensibilité artistique des plus jeunes !

Les lundis de 16h30 à 17h15 (si effectif important : un deuxième cours sera proposé les jeudis de 16h15 à 17h)

À partir de l'entrée au CP (6 ans) :

Le cursus instrument + Formation Musicale (FM) offre aux musiciens un apprentissage complet !

Les 5 années de formation musicale proposées (équivalent d'un premier cycle) sont obligatoires et permettent d'acquérir les bases essentielles pour une pratique amateur de musicien de qualité.

Pour les plus expérimentés (à partir du niveau de deuxième cycle de formation musicale) : le cours seul d'instrument est aussi proposé.

Les pratiques collectives :

Rejoignez une pratique collective pour expérimenter le jeu à plusieurs !

- **Musique de chambre**
- **Chorale pour les adultes** : les lundis de 19h à 20h30 (l'emploi du temps détaillé est disponible sur le site internet)
- **Chorale pour les enfants** : les jeudis de 17h à 18h

Horaire des cours de Formation Musicale

1ère année	Lundi 17h15-18h15
2ème année	Mardi 16h30-17h30
3ème année	Mardi 17h30-18h30
4ème année	Mardi 18h30-19h30
5ème année	Lundi 18h15-19h15

**Les horaires des cours
d'instrument seul et de la
musique de chambre sont
à définir directement avec
l'enseignant en début
d'année scolaire.**

Écolage pour 2026-2027

Les cours d'écolages sont à régler **trimestriellement** et intégralement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Tarifs pour les mineurs et étudiants jusqu'à 21 ans

Cursus	Durée *	Tarif mensuel	Tarif trimestriel
Éveil musical	45 min.	23,10€	69,30€
Formation Musicale seule	1 heure	29,40€	88,20€
Instrument (sans FM)	30 min.	39,60€	118,80€
Instrument (sans FM)	45 min.	57,20€	171,60€
30 min. instrument + 1 heure de FM		59,85€	179,55€
45 min. instrument + 1 heure de FM		79,80€	239,40€

Tarifs pour les adultes

Cursus	Durée *	Tarif mensuel	Tarif trimestriel
Instrument (sans FM)	30 min.	53,50€	160,50€
Instrument (sans FM)	45 min.	76,80€	230,40€

Pratique collective

Cursus	Durée *	Tarif mensuel	Tarif trimestriel
Musique de chambre (à partir de la 2ème année de pratique instrumentale)	30 min.	10,50€	31,50€
Chorale pour adultes	1 heure 30 / 2 semaines	25,00€	75,00€
Chorale pour enfants (à partir de 6 ans)	1 heure	23,10€	69,30€

*La durée des cours est hebdomadaire (sauf pour la chorale pour adultes) et ces derniers sont répartis sur les 36 semaines du calendrier scolaire.

Réductions :

10% à partir du 2ème enfant.
20% pour un 2ème instrument.

Majoration :

10% si résident extérieur à la commune.